

**PORT DEPARTEMENTAL  
DE MARANS**

CAPITAINEURIE DES PORTS DEPARTEMENTAUX

**AVIS AUX NAVIGATEURS  
N°030/2024/D17**

**Nous vous informons qu'une entreprise va intervenir sur le Pont du Brault, enjambant la Sèvre Niortaise**

**du 11 au 19 juin 2024**

**Aucune manœuvre de levée du pont ne pourra être réalisée durant cette période.**

- Pour les bateaux à faible tirant d'air ne nécessitant pas de manœuvre du pont routier : la navigation vers le port de Marans sera assurée de manière permanente, aux conditions habituelles.

**Nous vous rappelons la nécessité de contacter l'IIBSN au minimum 24 heures avant toute demande de passage d'écluse (réservation au 06.64.49.29.60).**

Le Surveillant des ports départementaux



Jacques BERTHELOT

**DESTINATAIRES :**

- Préfecture maritime de Brest / informations nautiques
- Capitainerie des ports départementaux
- Port de Marans
- Port de Charron
- IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise)
- Mélanie De Nale et Pierre Paulais de la DI-SOA
- Entreprise Catana-Bali